



ARRÊTÉ N° 154/2025

Circulation Interdite Interdiction de stationner Rue des Camélias Du 29 Septembre au 10 Octobre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise ALLEZ ENERGIES en date du 19 septembre 2025 d'interdire la circulation et le stationnement rue des Camélias pour des travaux sur le réseau électrique HTA du 29 septembre au 10 octobre 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de raccordement sur le réseau électrique HTA, la circulation et le stationnement seront interdits rue des Camélias du 29 septembre au 10 octobre 2025.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Une déviation sera mise en place par la rue de la Source.

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ALLEZ ENERGIES.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ALLEZ ENERGIES.

Fait à QUÉVERT, le 24/09/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 25 septembre 2025